

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Acquisition des parcelles AC n°122 et AC n°123 appartenant à l'Établissement Public Foncier : acceptation des frais de notaire et décision modificative*
- 2- *Communauté d'Agglomération de Saintes : renouvellement de la convention de mise à disposition du service "Droit des Sols"*
- 3- *Subvention CFA de Sèvremont (Vendée) : décision modificative*
- 4- *Subvention complémentaire CCAS de la Commune : décision modificative*
- 5- *SDEER : Travaux neufs d'éclairage public et Génie Civil "Chez Tessier"*
- 6- *Demande de subvention auprès de la Région au titre de l'appel à projet "Ruralité 2019"*
- 7- *Demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'aide aux logements communaux à loyer libre*
- 8- *Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la Défense extérieure contre l'incendie (DECI)*
- 9- *Demande de division cadastrale d'un chemin rural*
- 10- *Recensement de la population 2020 : désignation du coordonnateur communal*
- 11- *Legs Couprie*
- 12- *Question diverses*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 4 juin 2019 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Josiane BRIAND à M. Christophe DOURTHE
M. Alain DESTREGUIL à M. Roger DAUNAS

Madame Laurence MEYZE a été élue secrétaire de séance

1- Acquisition des parcelles AC n°122 et AC n°123 appartenant à l'Établissement Public Foncier : acceptation des frais de notaire et décision modificative

Le Maire rappelle au Conseil municipal, la délibération du 11 mars 2019 validant le prix d'acquisition des parcelles AC n°122 et AC n°123 où seront aménagés un cheminement piétons et un parking pour renforcer la sécurité des piétons et des automobilistes. Il informe le Conseil que les frais de notaire liés à cette transaction et estimés à 2 000 € n'étant pas connus au moment de la validation du prix d'acquisition, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération 230 "Aménagement de la RD 114". Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du montant estimé des frais de notaire et accepte l'inscription des crédits supplémentaires de la manière suivante :

C/020	Dépenses imprévues Investissement	- 2 000 €
C/2151-230	" Aménagement de la RD 114 "	+ 2 000 €

2- Communauté d'Agglomération de Saintes : renouvellement de la convention de mise à disposition du service "Droit des Sols"

Le Maire donne lecture du projet de renouvellement de la convention de mise à disposition du service "Droit des Sols" qui lie la Commune à la Communauté d'Agglomération de Saintes. Après lecture, le Conseil municipal, accepte les termes du projet de convention et autorise le Maire à signer la convention définitive.

3- Subvention CFA de Sèvremont (Vendée) : décision modificative

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de la part du CFA de Sèvremont (en Vendée), une demande de subvention d'un montant de 36 € pour un jeune apprenti Bussacais. Bien que cette demande soit parvenue tardivement, M. le Maire propose au Conseil de verser la subvention demandée. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le versement de la subvention et décide de l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/022 (Dépenses imprévues fonctionnement)	- 36 €
C/6574 (Subventions)	+ 36 €

4- Subvention complémentaire CCAS de la Commune : décision modificative

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une attribution plus importante d'aides et secours par le CCAS, il est nécessaire que la Commune lui verse une subvention complémentaire de 2 500 €. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/022 (Dépenses imprévues Fonctionnement)	- 2 500 €
C/657362 (CCAS)	+ 2 500 €

5- SDEER : Travaux neufs d'éclairage public et Génie Civil "Chez Tessier"

a) SDEER : travaux neufs d'éclairage public

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux neufs d'éclairage public (Dossier 073-1021), "Chez Tessier" réalisés par le SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 =	10 550,28 €
R. C/1326-041 =	5 275,14 €
R. C/16876-041 =	5 275,14 €

b) SDEER : travaux de Génie civil

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux de Génie civil réalisés "Chez Tessier" de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 =	14 443,31 €
R. C/16876-041 =	14 443,31 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte ces propositions
- décide d'un remboursement en 5 annuités
- autorise le Maire à signer les conventions

6- Demande de subvention auprès de la Région au titre de l'appel à projet "Ruralité 2019"

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé la rénovation du logement sis 11 Impasse des Écoles laissé vacant depuis plus d'un an. M. le Maire propose que la rénovation puisse rendre accessible ce logement aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux de rénovation peuvent faire l'objet d'une aide au financement attribuée par la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet "Ruralité 2019". Le montant des devis s'élève à 38 169,84 € TTC soit 32 644,19 € HT. Ces travaux se décomposent de la manière suivante :

Travaux	Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux Salle de Bain (Cabine douche et Lavabo)	Ets Patrouillault	1 950,00 €	390,00 €	2 340,00 €
Gros œuvre (Maçonnerie- cloisons...)	Ets Entreprise Pérochain Yvon	11 047,50 €	2 209,50 €	13 257,00 €
Clôture	Ets Entreprise Pérochain Yvon	1 369,10 €	273,82 €	1 642,92 €
Peinture intérieure	Renou Redondeau (TVA 10%)	10 031,84 €	1 003,18 €	11 035,02 €
Revêtement de sol	Renou Guimard	6 345,55 €	1 269,11 €	7 614,66 €
Électricité	Sardain Électricité Service	1 900,20 €	380,04 €	2 280,24 €
	TOTAL	32 644,19 €	5 525,65 €	38 169,84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte que ces travaux soit réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite
- autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet "Ruralité 2019" selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Financier	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention
Région Nouvelle Aquitaine	sollicitée	32 644,19 €	13 057,67 €	40,00%
Conseil Départemental	sollicitée	32 644,19 €	6 528,83 €	20,00%
Autofinancement			13 057,69 €	40,00%
Coût HT		32 644,19 €	32 644,19 €	100,00%

7- Demande de subvention auprès du Département au titre du fonds d'aide aux logements communaux à loyer libre

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé la rénovation du logement sis 11 Impasse des Écoles laissé vacant depuis plus d'un an. M. le Maire propose que la rénovation puisse rendre accessible ce logement aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux de rénovation peuvent faire l'objet d'une aide au financement attribuée par le Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide aux logements communaux à loyer libre. Le montant des devis s'élève à 38 169,84 € TTC soit 32 644,19 € HT. Ces travaux se décomposent de la manière suivante :

Travaux	Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
Travaux Salle de Bain (Cabine douche et Lavabo)	Ets Patrouillault	1 950,00 €	390,00 €	2 340,00 €
Gros œuvre (Maçonnerie- cloisons...)	Ets Entreprise Pérochain Yvon	11 047,50 €	2 209,50 €	13 257,00 €
Clôture	Ets Entreprise Pérochain Yvon	1 369,10 €	273,82 €	1 642,92 €
Peinture intérieure	Renou Redondeau (TVA 10%)	10 031,84 €	1 003,18 €	11 035,02 €
Revêtement de sol	Renou Guimard	6 345,55 €	1 269,11 €	7 614,66 €
Électricité	Sardain Électricité Service	1 900,20 €	380,04 €	2 280,24 €
	TOTAL	32 644,19 €	5 525,65 €	38 169,84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aide aux logement communaux à loyer libre selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Financier	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux Intervention
Conseil Départemental	sollicitée	32 644,19 €	6 528,83 €	20,00%
Région Nouvelle Aquitaine	sollicitée	32 644,19 €	13 057,67 €	40,00%
Autofinancement			13 057,69 €	40,00%
Coût HT		32 644,19 €	32 644,19 €	100,00%

8- Demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département apporte désormais son soutien financier aux travaux d'investissement concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département et retient les points incendies dans les hameaux ci-dessous :

- Chemin des Barrats sur la parcelle AD n°232 (citerne hors sol de 60m³)
- Les Deaux sur la parcelle AM n°308 (citerne hors sol de 30m³)
- Les Chaumes sur la parcelle AC n°20 (citerne hors sol de 30m³)
- Montvolland sur la parcelle AI n°705 (citerne hors sol de 30m³)

Pour une citerne de de 30m³ le devis RESE s'élève à 7 614,00 € TTC soit 6 345,00 € HT et pour une citerne de 60m³ le devis RESE s'élève à 9 526,80 € TTC soit 7 939,00 € HT

Soit un montant total HT de 26 974,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide du plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financier	Subvention	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
D.E.T.R	sollicitée	26 974,00 €	10 789,60 €	40,00%
Conseil Départemental	sollicitée	26 974,00 €	5 394,80 €	20,00%

Autofinancement		26 974,00 €	10 789,60 €	40,00%
Coût HT			26 974,00 €	100,00%

9- Demande de division cadastrale d'un chemin rural

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en vue de céder une partie du chemin rural reliant le Chemin de Grand Village au Chemin des Bacheliers il y a nécessité de diviser celui-ci en deux parcelles afin qu'un numéro soit attribué à chacune d'elles. M. le Maire indique que la première parcelle serait d'une contenance d'environ 82 m² et la seconde d'environ 102 m². Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte que le chemin rural soit divisé et autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches nécessaires à cette division.

10-Recensement de la population 2020 : désignation du coordonnateur communal

Le Maire informe le Conseil que la Commune se doit d'effectuer le recensement de la population en 2020. L'INSEE demande à ce que soit désigné un coordonnateur communal qui sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. Il sera également chargé de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs. M. le Maire propose de désigner coordonnateur communal, Mme FERREIRA Maria, elle sera assistée dans ses fonctions par Mme Nathalie LEFEBVRE en tant que coordonnateur suppléant. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

11- Legs Couprie

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier en 2019, des arrérages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament désigne à l'unanimité Mlle Maud NAVARRO née le 11 février 2001 pour recevoir le dit legs.

12- Question diverses

M. MARCHAIS, Maire-Adjoint, informe le Conseil qu'un administré souhaitant réaliser un muret le long de sa propriété mitoyenne d'une parcelle appartenant à la Commune demande que celle-ci participe financièrement à l'achat des matériaux et au terrassement. Le Conseil accepte cette proposition et décide d'inscrire à un prochain ordre du jour le montant qui sera financé par la Commune.

Le Maire,



Christophe DOURTEL